



Resiliation assurance auto non paiement

Par **ludo78**, le **22/10/2013** à **11:46**

Bonjour,

Mon mari a souscrit une assurance auto en date du 10/11/2012 pour sa voiture.

Le 05 Août 2013, une mensualité à été rejeté.

Nous avons reçu un courrier (sans date et en courrier simple) nous informant de ce rejet de prélevement et nous disant que nous avons 5 jours pour regulariser faute de quoi la cotisation annuelle serait due.

Entre temps le 09 septembre 2013, (soit 1 jour avant la date légale ou nous aurions pu renoncer à ce contrat), ils nous envoyaient le nouvel échéancier

Nous n'avons pas pu a ce moment régler cette mensualité.

Nous n'avons reçu aucun recommandé, et nous avons été résilier le 27 septembre 2013.

Ils nous réclament maintenant la somme de 1210 euros, pour la cotisation jusqu'au 10/11/2013 date anniversaire, plus la cotisation jusqu'a 10/11/2014 !

Etant donné que la résiliation a eu lieu avant la date anniversaire de notre contrat devons nous réellement les cotisation jusqu'en 2014 ??

Est il possible de faire annuler le paiement d'une année supplémentaire face a certaines fautes (pas de mise en demeure en recommandé, avis d'echeance reçu apres la date légale si je souhaitais résilier mon contrat...) ?

Merci de vos réponses

Par **ludo78**, le **23/10/2013** à **16:50**

personne pour nous aider ???

Par **chaber**, le **23/10/2013** à **18:28**

bonjour

lorsqu'il y a résiliation par l'assureur pour non paiement, dans votre cas le 27/09/2013, il ne peut que réclamer les échéances dues jusque la date anniversaire: **10/11/2013**

Par **ludo78**, le **23/10/2013** à **19:00**

ahhh merci beaucoup !